Accusé de réception en préfecture
091-219106614-20250507-DEC_2025-070-DE
Date de télétransmission : 12/06/2025
Date de réception préfecture : 12/06/2025

République Française
Département de l'Essonne
Canton des Ulis

DECISION MUNICIPALE
N°DEC 2025-070

SORTIE AU PARC ASTERIX 2025 DU SERVICE JEUNESSE

Le Maire de Villebon-sur-Yvette,

Vu les articles L2122-22 et L2122-23 du Code général des Collectivités Territoriales,

Vu les délibérations du Conseil municipal n°2021-10-074 du 14 octobre 2021 et n°2022-09-072 du 29 septembre 2022 autorisant le Maire à exercer les pouvoirs délégués par ledit Conseil,

Vu la volonté de la Commune d'organiser une sortie au Parc Astérix pour les jeunes Villebonnais le 18 juillet 2025,

Vu le contrat proposé par la société Parc Astérix pour la date du 18 juillet 2025,

Considérant l'intérêt de proposer une sortie pour les jeunes Villebonnais de 11 à 17 ans visant à favoriser le développement, l'épanouissement individuel et l'autonomie des jeunes,

DECIDE

Article 1 : de signer le contrat proposé par la société Parc Astérix pour une sortie le 18 juillet 2025 à Plailly Parc Astérix, d'un montant de 867.00 € TTC.

Article 2 : de procéder au règlement de la manière suivante un acompte de 260.10 € TTC correspondant à 30% du montant global pour confirmer la réservation, 606.90 € TTC correspondant au solde 21 jours avant la date de visite.

Article 3 : La présente décision sera inscrite sur le registre des décisions municipales, transmise par voie électronique à la Préfecture de l'Essonne et publiée pour une période de deux mois au moins sur le site de la Ville.

Fait à Villebon-sur-Yvette, le 7 mai 2025

Le Maire

MAIRIE DE VILLEBON SUR YVETTE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
91 ESSONNE

Victor DA SILVA

La présente décision municipale peut faire l'objet d'un recours gracieux exercé auprès de la Commune et d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Versailles (Article R421-1 du Code de la justice administrative) sis 56, Avenue de Saint-Cloud 78000 Versailles par voie postale ou par voie dématérialisée sur la plateforme « Télérecours ».

Le délai de recours de deux mois court dès sa publication ou son affichage ou sa notification aux intéressés et sa transmission par voie dématérialisée au titre du contrôle de légalité en application de l'article L2131-1 et L2131-2 du Code général des collectivités territoriales.

Parc Astérix
Centre de Contacts
BP 8 - 60128 PLAILLY - France
Tél depuis la France: 09 86 86 86 87
(appel non surtaxé - coût d'une communication locale)
Depuis l'étranger: +33 (0)9 86 86 86 87 (Les tarifs des appels internationaux s'appliquent - Le coût peut varier selon votre operateur)
Mail: billetterie@parcasterix.com

Accusé de réception en préfecture
091-219106614-20250507-DEC_2025_070b-C
Date de télétransmission : 16/06/2025
Date de réception préfecture : 16/06/2025

Plailly, le 30 avril 2025

CONTRAT PARC ASTERIX N°0250006297

Dossier suivi par: Leïla

Libellé:

TVA:

SIRET:

Client : 000000150574

MAIRIE DE VILLEBON SUR YVETTE
PLACE GERARD NEVERS

91141 VILLEBON SUR YVETTE CEDEX
FRANCE

Cher Client, Chère Cliente,

Nous avons le plaisir de vous faire parvenir votre contrat pour une visite le vendredi 18 juillet 2025 au Parc Astérix. Vous trouverez ci-dessous le détail des prestations réservées.

PRESTATIONS	Qte	PU	Montant TTC
BILLET GROUPE DATE ENFANCE PRIMAIRE (6-11 ans)	18	22,50 €	405,00 €
BILLET GROUPE DATE ENFANCE COLLEGE LYCEE (12-17 ans)	14	33,00 €	462,00 €
BILLET GROUPE DATE ENFANCE GRATUITE ADULTE (+18ans)	4	0,00 €	0,00 €

TAUX	TOTAL HT	TOTAL TVA
TVA 10%	788,18 €	78,82 €

Option TVA: TVA exigible sur les debits

TOTAL HT	788,18 €
TOTAL TVA	78,82 €
TOTAL TTC	867,00 €

REFERENCES RIB / IBAN	**TOTAL DES REGLEMENTS**	**0,00 €**
FR76 3000 3007 0000 0202 3148 325 **BIC : SOGEFRPP** **Banque : SOCIETE GENERALE**	**SOLDE A PAYER**	**867,00 €**

Règlement à l'ordre du «Parc Astérix» à adresser au Service Réservation

*L'accès gratuit à notre parking bus est strictement réservé aux véhicules pouvant transporter **au minimum 20 personnes**. Tous les autres véhicules devront stationner sur les parkings des véhicules légers et s'en acquitter sur place.*

Commentaire :

Modalité d'une commande de billetterie datée :

Entre 60 et 21 jours avant la visite, un acompte de 30% du montant total de votre dossier est à verser. L'acompte est à verser dans les 24h suivant la réception de votre contrat. Le solde est à régler au plus tard 21 jours avant la date de visite.

Moins de 21 jours avant la date de visite, 100% de la commande doit être réglé dans les 24h suivant l'envoi du contrat.

Pour tout ré-ajustement à la hausse de votre effectif parvenu à moins de 21 jours avant votre date de visite, un montant de 3€TTC par billet supplémentaire sera facturé.

Si vous souhaitez recevoir vos billets à l'avance, un règlement de 100% incluant les frais d'envoi est demandé au plus tard 21 jours avant la viste.

Si vous souhaitez retirer les billets aux caisse du Parc Astérix le jour de la visite, un règlement de 100% est demandé au plus tard 21 jours avant la visite.